



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Article 1 - ORGANISATION

Le club de MONTENDRE Echecs organise le 1<sup>er</sup> Blitz International de Montendre, le samedi 18 février 2023 à la salle des fêtes, rue Saint Pierre, 17130 Montendre.

#### 1.1 Responsable du tournoi

Le responsable du tournoi est Jonathan VOOGT.

#### 1.2 Arbitrage

L'arbitre principal : M. Alain SALLETTE, AFE 1

L'arbitre adjoint : M. Pierre LAPEYRE, AFE 2

### Article 2 - RÈGLES

2.1 Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88<sup>e</sup> Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goybuk (Antalya, Turquie), entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

2.2 L'article B4 de l'annexe B « Le Blitz » s'applique. Le délai de forfait est de 2 minutes.

2.3 Le tournoi est réservé aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE.

2.4 Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

2.5 Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04) et sont consultables en scannant le QR code suivant :



### Article 3 - HORAIRES

- Accueil : 13h 00 - 14h 30
- Ronde 1 : 15h 00
- Ronde 2 : 15h 20
- Ronde 3 : 15h 40
- Ronde 4 : 16h 00
- Ronde 5 : 16h 20
- Ronde 6 : 16h 40
- Ronde 7 : 17h 00
- Ronde 8 : 17h 20
- Ronde 9 : 17h 40
- Ronde 10 : 18h 00
- Ronde 11 : 18h 20
- Remise des prix : 19h 00

## Article 4 – DROIT D’INSCRIPTION

Les droits d’inscriptions sont de 10 €  
GM et MI gratuits

## Article 5 - CADENCE

Les parties se jouent en 3 minutes plus 2 secondes par coup.

## Article 6 - DEPARTAGES

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème :  
gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.  
En cas d'égalité, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement le  
Buchholz tronqué, le cumulatif puis la Performance.

## Article 7 - PRIX

[La liste des prix](#) est consultable sur [le site de l'évènement](#).

Les prix sont non cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué : 1- Prix du classement général, 2- Prix par tranches ELO, 3 - Prix spéciaux.

## Article 8 – COMPORTEMENT DES JOUEURS

**7.1 A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à l'une des tables d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré.** L'application utilisée de prise de résultats est Papi-web développée par M. Pascal Aubry. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde r + 2, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).

**7.2** Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.

**7.3** Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

**7.4** Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi

**7.5** Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (Zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est autorisé à quitter la zone de jeu qu'avec la permission de l'arbitre. Dans la zone de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique, non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur.

**7.6** On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

## Article 9 – ENGAGEMENT

En s'inscrivant, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement et la charte du joueur d'échecs.

L'arbitre  
Alain SALLETTE

L'organisateur  
Jonathan VOOGT